

5 CHIFFRES CLÉS À RETENIR



0 €

DIAGNOSTIC GRATUIT

Ce diagnostic est entièrement pris en charge, pour les entreprises de moins de 20 salariés, par la collectivité dans le cadre de sa mission de service public.



2 HEURES

C'EST LA DURÉE MOYENNE DE L'INTERVENTION

Le diagnostic est réalisé sur le site de l'entreprise et permet d'identifier les points sensibles.



2 MOIS

C'EST LE DÉLAI MAXIMUM D'OBTENTION DU RAPPORT

Ce dernier liste les mesures adaptées par ordre de priorité (dispositifs anti-refoulement, batardeaux...) pour réduire les dommages liés aux inondations et contient une estimation du coût de mise en place des solutions proposées.



100 %

DE LIBERTÉ D'ACTION

L'entreprise est libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et choisit les prestataires ainsi que les délais qui conviennent.



40 %

D'AIDES FINANCIÈRES

C'est le taux d'aides financières de l'Etat que peut percevoir une entreprise de moins de 20 salariés pour la réalisation de certains travaux préconisés par le diagnostic. Le SDEA peut accompagner l'entreprise dans la constitution du dossier de demande de subvention.

TÉMOIGNAGE

ENTREPRISE HANNECARD SAS
DE DETTWILLER

Régis Gauvrit, Directeur de l'entreprise jusqu'en 2022



Matérialisation du niveau d'eau estimé en cas de crue centennale dans les locaux de l'entreprise Hannecard

POURQUOI ÉTIEZ-VOUS INTÉRESSÉ PAR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ?

En 2017, nous avions un projet d'agrandissement du bâtiment. Nous avons été confrontés au fait que notre société était dans une zone inondable et qu'il était compliqué, voir impossible de construire. J'ai donc été intéressé lorsque j'ai été contacté pour faire un diagnostic, pour connaître l'impact d'une crue sur un site de production tel que le nôtre, placé en zone rouge du PPRI de la Zorn. Compte tenu des événements climatiques actuels, une vision des risques est un élément essentiel qui rentre dans la responsabilité d'un chef d'entreprise.

QU'EST-CE QUE CETTE DÉMARCHÉ VOUS A APPORTÉ ?

Cette démarche nous a permis de mettre en avant des points cruciaux qui n'ont pas été pris en compte dans la gestion de l'entreprise : sauvegarde des personnes et du matériel, analyse des risques, contrats d'assurance, information en cas de crue.

EST-CE QUE CELA A RÉPONDU À VOS INTERROGATIONS ?

Oui, le diagnostic a été réalisé sur place en tenant compte de la configuration des lieux et des bâtiments. Des solutions concrètes ont été apportées.



www.sdea.fr



Démarche soutenue par :



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Espace Européen
de l'Entreprise

1, rue de Rome
SCHILTIGHEIM - CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

www.sdea.fr

Service Usagers-Clients

03 88 19 29 99
accueil.clients@sdea.fr

Accueil général

03 88 19 29 19

Urgences (24h/24)

03 88 19 97 09

Suivez-nous !



Diagnostic inondation

Et si je protégeais mon entreprise ?

> SERVICE GRATUIT

OPÉRATION PIEDS AU SEC ENTREPRISE



Opération destinée aux entreprises de moins de 20 salariés

ANTICIPER POUR PROTÉGER

Vous êtes une entreprise de moins de 20 salariés ?
Vous voulez protéger votre entreprise et anticiper les inondations à venir ?
Vous avez subi des dégâts lors d'une inondation ?
L'opération « PIEDS AU SEC - Entreprise » coordonnée par le SDEA, vous offre la possibilité d'évaluer la vulnérabilité de votre activité face au risque d'inondation*.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC GRATUIT

UN TRIPLE OBJECTIF

- Identifier les points de vulnérabilité de votre entreprise au risque inondation ;
- Définir les mesures envisageables pour diminuer les dégâts et assurer la sécurité de vos salariés en cas d'inondation ;
- Évaluer le coût de ces mesures, certaines pouvant être efficaces sans être onéreuses.

POURQUOI ?

- Garantir la sécurité de votre personnel ;
- Réduire les pertes matérielles (outils de production, stocks, etc.) ;
- Réduire le délai de retour à la normale de votre activité après une inondation ;
- Vérifier l'adéquation de votre couverture assurantielle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le règlement des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) rend obligatoire certains travaux pour les bâtiments situés en zone inondable. Des aides de l'Etat peuvent être obtenues sous conditions. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.bas-rhin.gouv.fr.

MODE D'EMPLOI

1 PRISE DE RENDEZ-VOUS

CONTACT

Pour convenir d'une date d'intervention, contactez gratuitement le SDEA, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 au **07 88 09 61 77** ou à **ops-entreprise@sdea.fr**



2 DIAGNOSTIC

Un expert se déplace sur site et réalise le diagnostic :

- Durée moyenne de l'analyse : 2 heures ;
- La présence d'une personne interne à l'entreprise est nécessaire pour fournir l'ensemble des informations utiles à la définition des mesures de réduction de la vulnérabilité.

3 RAPPORT

Un rapport de visite vous sera transmis dans un délai maximum de 2 mois. Il précisera :

- Les points de vulnérabilité de votre entreprise au risque inondation ;
- L'ensemble des mesures organisationnelles et structurelles pour protéger votre activité économique du risque inondation avec une estimation du coût de mise en place des solutions proposées.

Les données qui y sont collectées sont strictement confidentielles et ne sont pas fournies à des tiers pour contrôle.

4 ACTION

Vous êtes libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et de choisir les prestataires ainsi que les délais qui vous conviennent.

S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les 20 dernières années ont été marquées par la survenance d'événements extrêmes, mais ont également vu se succéder des phénomènes moins spectaculaires dans leur ampleur, mais tout aussi conséquents dans les dommages qu'ils ont pu causer.

Le changement climatique aura pour effet d'accroître l'intensité et la fréquence des inondations au cours des prochaines années.

Il est essentiel que les entreprises anticipent et se protègent face à ce risque.

Les impacts d'une inondation sur une entreprise sont souvent sous-estimés, car les dommages peuvent être aussi bien directs qu'indirects.

Dommages directs

- Dégâts matériels
- Dommages physiques aux personnes
- Dégradation des bâtiments
- Perte de stocks
- Dégâts aux véhicules
- Pollutions

Dommages indirects

- Jours chômés
- Perte d'exploitation
- Perte de clientèle
- Perte de données
- Accessibilité du site
- Dévalorisation de l'image
- Impact psychologique

En dépit du régime de catastrophes naturelles (Cat'Nat), qui couvre les événements climatiques de grande envergure, **il reste une franchise plus ou moins importante à payer par l'assuré.**

En outre, certains événements ne sont pas considérés comme « catastrophes naturelles » et ne relèvent donc pas de ce régime. **Il est indispensable de bien vérifier ses contrats d'assurance pour être indemnisé.**

LA VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES EN ALSACE

➤ Plus d'une entreprise sur deux est localisée en zone inondable en Alsace.

Zoom sur l'événement d'inondation de 2016 à Wasselonne

Lors des événements orageux de 2016 à Wasselonne, le coût moyen d'indemnisation des dégâts aux entreprises s'est élevé à 25 000 €, avec un coût maximal de 226 000 €. Cela ne correspond pas au montant total des dégâts, mais uniquement à l'indemnisation versée une fois la franchise déduite.

De plus, les dommages indirects ne sont pas toujours pris en considération par les assureurs.

Source : Base de données des sinistres indemnisés liés aux événements Cat-Clim alimentée par des sociétés d'assurance.



Wasselonne 2016. Source Archives DNA

“ **N'attendez plus !
Soyez acteur de la protection
de votre entreprise !** ”

* Uniquement disponible sur les bassins versants de la Zorn, du Landgraben, du Giessen et de la Lièpvrette, de l'ILL (partie bas-rhinoise hors EMS).